

Les observations anonymisées du public et la synthèse des observations

Consultation du 19 juillet au 19 août 2019

Projet de plan de gestion du parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate

2 personnes ont donné un avis sur le projet de plan de gestion du parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate (PNM).

« Compte tenu de la richesse inouïe de ce territoire marin, à bien des égards unique, il faut absolument définir avec les associations de défense de l'environnement, des zones de protection strictes. Ce territoire est bien trop précieux pour laisser les mains libres à l'administration. »

« Malgré la demande des associations membres du conseil de gestion, malgré les engagements pris, il n'est pas prévu dans le Plan de gestion la création de zones de protection stricte, au sens réglementaire. Les cantonnements de pêche ne peuvent en aucun cas se substituer à des réserves. Or la très grande richesse du milieu marin du Parc, ou les chercheurs ont découvert ou sont en passe de découvrir des trésors exceptionnels (je pense particulièrement au récif coralligène de San Fiorenzu, mais il est loin d'être le seul) impose une protection forte, que le Plan ne prévoit malheureusement pas. C'est donc une déception certaine et un recul par rapport aux objectifs de départ. »

Ces deux personnes se sont donc exprimées sur le renforcement de la protection dans le périmètre du parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate.